



## AVIS



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable  
Administration de la gestion de l'eau

Direction  
Référence : EAU/AUT/21/0935  
Dossier suivi par : Service autorisations - ASR  
Tél. : 24556 - 920 (08:30 - 11:30)  
Email : autorisations@eau.etat.lu



Administration communale de Biwer  
6, Kirchestrooss  
L-6834 Biwer

Esch-sur-Alzette, le 14 OCT. 2021

## Affichage Art. 24 §1



Requérant(s)	Syndicat Intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'est (SIDEST)
Objet	Construction d'un bassin d'orage avec une station de pompage et un hangar destiné au stockage de boues à Biwer
Localité(s)	Biwer
Commune(s)	Biwer

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente Je vous envoie le résumé de la demande d'autorisation pour être apposé aux lieux habituels d'affichage conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Olivier Jeitz

Chef du Service Autorisations

Annexe :  
Copie de la demande d'autorisation

1, Avenue du Rock'n'Roll  
L - 4361 Esch-sur-Alzette

Tél. (+352) 24 556 - 920  
Fax (+352) 24 556 - 7920

TVA : LU18877607  
www.waasser.lu

e-mail :  
autorisations@eau.etat.lu

## PERMISSION DE COURS D'EAU

Le présent affichage a lieu conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Biwer, le 20 octobre 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Marc LENTZ  
bourgmestre

Pierre BAYONNOVE  
secrétaire communal